



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

222. Droit. Justice.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

joug qu'on n'est pas en état de secouer. La politesse fait *supporter*, dans la société, une infinité de choses qui déplaisent.

On *souffre* avec patience. On *endure* avec dissimulation. On *supporte* avec douceur.

220. TOLÉRER. SOUFFRIR. PERMETTRE.

On *tolere* les choses, lorsque, les connoissant & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre*, lorsqu'on ne s'y oppose pas, faisant semblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet*, lorsqu'on les autorise par un consentement formel.

Tolérer & *souffrir* ne se disent que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles. *Permettre* se dit & pour le bien & pour le mal.

Les Magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux, crainte qu'il n'en arrive de plus grands. Il est quelquefois de la prudence de *souffrir* des abus dans la discipline de l'Eglise, plutôt que d'en rompre l'unité. Les loix humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend : mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*.

221. DROIT. DEBOUT.

On est *droit*, lorsqu'on n'est ni courbé ni penché. On est *debout*, lorsqu'on est sur ses pieds.

La bonne grace veut qu'on se tienne *droit*. Le respect fait quelquefois tenir *debout*.

222. DROIT. JUSTICE.

Le *droit* est l'objet de la *justice* ; c'est ce qui

est dû à chacun. La *justice* est la conformité des actions avec le droit ; c'est rendre & conserver à chacun ce qui lui est dû. Le premier est dicté par la nature, ou établi par l'autorité, soit divine, soit humaine ; il peut quelquefois changer selon les circonstances. La seconde est la règle qu'il faut toujours suivre ; elle ne varie jamais.

Ce n'est pas aller contre les loix de la *justice*, que de soutenir & de défendre ses *droits* par les mêmes moyens dont on se sert pour les attaquer.

223. ÉLÉGANCE. ÉLOQUENCE.

Je crois que l'*élégance* consiste à donner à la pensée un tour noble & poli, & à la rendre par des expressions châtiées, coulantes & gracieuses à l'oreille ; que ce qui fait l'*éloquence* est un tour vif & persuasif, rendu par des expressions hardies, brillantes & figurées, sans cesser d'être justes & naturelles.

L'*élégance* s'applique plus à la beauté des mots & à l'arrangement de la phrase. L'*éloquence* s'attache plus à la force des termes & à l'ordre des idées. La première, contente de plaire, ne cherche que les graces de l'élocution. La seconde, voulant persuader, met du véhément & du sublime dans le discours. L'une fait les beaux parleurs, & l'autre les grands Orateurs. (a)

(a) Voyez Tome II. art. 173.

224. HARANGUE. DISCOURS. ORAISON.

Le dernier de ces mots suppose toujours quelque appareil, ou quelque circonstance éclatante.